

## Compte-rendu de la séance du 28 mars 2022

L'an **deux mille vingt-deux, le 28 mars**, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 23 mars 2022, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire

**Présents :**

M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, M Thomas BURON, Mme Véronique COMBALBERT, M Léopold LABAT, M Christophe LOUET, M Nicolas SAMBUSSY, M Gérard SEINE, M Jean-Louis VIGNEAU.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme Laurence ARTIGUES donne procuration à M Pierre BREGEGERE, M Bernard GUIVARCH donne procuration à M Thomas BURON, M Francis LACRABERE donne procuration à M Léopold LABAT, M Thomas LAUZIER donne procuration à Mme Monique ARDOY.

**Absent :** M Nicolas SARTHOU

**Nombre de conseillers en exercice :** 14

**Nombre de présents :** 9

**Nombre de votants :** 13

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance

**Délibération n°1 : Commune : affectation des résultats 2021 avec reprise des résultats du budget annexe « assainissement »**

Le Maire rappelle la délibération n°1-2021/187 du 11 mai 2021 relative à l'adhésion de la commune au SEABB avec transfert de compétence « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

De ce fait, il convient d'intégrer dans le budget principal 2022 de la commune, les résultats cumulés 2021 du budget annexe « assainissement » puis d'opérer un transfert de ces résultats au SEABB.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement au budget principal :	<b>139 742.47</b>
- un excédent reporté du budget principal de :	<b>338 691.36</b>
- un excédent de fonctionnement cumulé de l'assainissement de :	<b>60 128.38</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>538 562.21</b>
- un déficit d'investissement au budget principal de :	<b>352 922.44</b>
- un excédent d'investissement au budget assainissement de :	<b>67 216.53</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>285 705.91</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	<b>538 562.21</b>
AFFECTATION (1068)	<b>285 705.91</b>
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>252 856.30</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	<b>285 705.91</b>

Ce transfert de compétence « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au SEABB entraîne la dissolution du budget assainissement.

La commune décide de transférer au SEABB, en accord avec ce dernier :

- une partie de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement à hauteur de 19 489.24 €. Cette somme sera prévue au budget 2022 en dépense de fonctionnement au compte 678

- une partie de l'excédent d'investissement du budget assainissement à hauteur de 48 358 €. Cette somme sera prévue au budget 2022 en dépense d'investissement au compte 1068

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

## Délibération n°2 : Admission en non-valeur

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que Monsieur le Trésorier du SGC Nay-Morlaàs a transmis un état d'admission en non-valeur à présenter au Conseil Municipal.

Il indique que le montant à admettre en non-valeur est de 0.20 € et que cela correspond à des revenus des immeubles

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ADMET en non-valeur la créance communale précisée ci-dessus,
- INSCRIT l'admission en non-valeur au compte 6541

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## Délibération n°3 : Commune : budget 2022

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	138 801.00	Atténuations de charges	6 900.00
Charges de personnel et frais assimilés	126 750.00	Produits des services	40 579.70
Atténuation de produits	85 000.00	Impôts et taxes	528 827.00
Autres charges de gestion courante	211 341.00	Dotations subventions	40 449.00
Charges financières	14 250.00	Autres produits gestion courante	307 800.00
Charges exceptionnelles	19 490.00	Produits exceptionnels	312.00
Dépenses imprévues	44 581.00	Total des recettes réelles	924 867.70
Total des dépenses réelles	640 213.00	Résultat reporté	252 856.30
Virement à la section d'investissement	526 231.00	Total des recettes de fonctionnement	1 177 724.00
Opérations d'ordre entre sections	11 280.00		
Total des dépenses d'ordre	537 511.00		
Total des dépenses de fonctionnement	1 177 724.00		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	639 252.09	Subventions d'investissement	65 976.00
Dotations, fonds divers, réserves	48 358.00	Dotations fonds divers	339 303.00
Emprunts et dettes assimilés	65 800.00	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
Dépenses imprévues	21 489.00	Produits des cessions d'immobilisation	116 315.00
Total des dépenses réelles	774 899.09	Total des recettes réelles	523 094.00
Résultat reporté	285 705.91		
Total des dépenses d'investissement	1 060 605.00	Virement de la section de fonctionnement	526 231.00
		Opérations d'ordre transfert entre section	11 280.00
		Total des recettes d'ordre	537 511.00
		Total des recettes d'investissement	1 060 605.00

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## Délibération n°4 : Fixation des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2021 et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**FIXE** les taux des impôts directs locaux pour l'année 2022 comme suit :

	Taux 2021	Bases notifiées	Taux 2022	Produits 2022
Taxe foncière (bâti)	23.81%	1 110 000	24.58%	272 838
Taxe foncière (non bâti)	38.24%	24 900	39.47%	9 828

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## **Délibération n°5 : Versement des subventions aux associations**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de déterminer le montant des subventions qu'il convient de verser aux associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'attribuer les montants suivants :

<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
AICA	150 €
ACS	1 750 €
Comité des fêtes	850 €
APE	500 €
FNACA	100 €
<b>Total</b>	<b>3 350 €</b>

**PRECISE** qu'un montant de 3 350 € est prévu au budget.

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 2**

## **Délibération n°6 : Lotissement Arrougé : budget 2022**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget lotissement Arrougé pour l'exercice 2022 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	3 000.00	Produits des services, domaine et vente	126 000.00
Autres charges de gestion courante	250 000.00	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>126 000.00</b>
Dépenses imprévues	7 006.57	Opérations d'ordre entre sections	6 000.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>260 006.57</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 000.00</b>
Opérations d'ordre entre sections	126 000.00	Résultat reporté	254 006.57
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>126 000.00</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>386 006.57</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>386 006.57</b>		

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Emprunts et dettes assimilés	129 430.89	Opérations d'ordre entre sections	126 000.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>129 430.89</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>126 000.00</b>
Opérations d'ordre entre sections	6 000.00	Résultat reporté	9 430.89
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>6 000.00</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>135 430.89</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>135 430.89</b>		

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

**Pierre BREGEGERE**  
**Le Maire**